

➤ 30 NOVEMBRE, 1<sup>ER</sup> ET 3 DÉCEMBRE 2020

# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

## RAPPORT

### INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu constitue un résumé de haut niveau des principaux points de discussion et des décisions prises.

### LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

#### 1. Ouverture de la réunion du Conseil

1.1 La présidente du Conseil, Julia Gillard, ouvre la séance à 5 h 00, heure de Washington. Elle annonce que le quorum est atteint et souhaite la bienvenue aux participants, en particulier aux nouveaux membres du Conseil représentant les groupes constitutifs Afrique 2, Asie et Pacifique et Bailleurs 5. Elle indique que le Vice-Président, empêché, ne pourra pas participer à la première journée de réunion.

1.2 La présidente remercie les autorités allemandes d'avoir accueilli la réunion et présente Maria Flachsbarth, Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la coopération et du développement économiques.

1.3 Mme Flachsbarth souhaite la bienvenue aux participants. Elle note l'impact dramatique de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes éducatifs : fermeture des écoles dans 190 pays et, partant, baisse de l'apprentissage, augmentation des violences sexistes,

accès limité aux services de santé et aux programmes alimentaires, travail des enfants, mariages et grossesses précoces – les plus vulnérables étant les plus durement touchés. Elle félicite le Conseil d'avoir créé le guichet COVID-19 et applaudit les mesures prises par le Secrétariat pour mettre rapidement le guichet en service. Elle rappelle la nécessité de redoubler d'efforts pour faire face à la crise de l'éducation dans la nouvelle stratégie en faisant de la réalisation de l'objectif d'offrir une éducation de qualité à chaque enfant un critère de financement essentiel. Elle se félicite de la priorité accordée à l'égalité des genres dans la stratégie comme moyen d'autonomisation des filles, et donc des familles et des sociétés. Enfin, elle note que l'éducation a besoin de partenariats efficaces et d'une utilisation rationnelle des ressources et applaudit la collaboration étroite entre le GPE et les autres piliers de l'architecture de l'éducation. Elle indique que l'Allemagne restera un partenaire fiable et solide pour le GPE au cours de la prochaine période de reconstitution des ressources.

1.4 Deux représentants des bailleurs de fonds annoncent de nouvelles contributions au GPE. Au nom de la Finlande, Pekka Hirvonen annonce une contribution de deux millions d'euros au guichet COVID-19 d'ici la fin de l'année, et une autre contribution lors de la Conférence de financement de 2021. La représentante de la Finlande indique que son pays regrette de ne pas pouvoir contribuer à la reconstitution en cours et est heureuse d'être maintenant en mesure de soutenir le GPE et de reprendre sa collaboration avec le Partenariat. Line Baagø-Rasmussen, représentante du Bailleur 2 au Conseil, annonce une nouvelle contribution du Danemark d'un montant de 35 millions de couronnes danoises et, au nom de la Suède, une contribution de 14 millions de couronnes suédoises au guichet COVID.

1.5 La présidente donne la parole aux représentants du Kenya et du Bailleur 3 auprès du Conseil, Elyas Abdi Jillaow et Alicia Herbert respectivement, en tant que représentants des hôtes de la Conférence de financement de 2021, le Kenya et le Royaume-Uni. Ils notent l'enthousiasme et le ferme engagement de leurs gouvernements respectifs envers la reconstitution des ressources et enjoignent tous les membres du Conseil et la communauté internationale à œuvrer ensemble pour atteindre l'objectif de la campagne de reconstitution des ressources afin de pouvoir s'attaquer à la crise silencieuse de l'éducation, gravement exacerbée par la pandémie et lourde de conséquences pour l'avenir. Le représentant du Kenya au Conseil indique que les pays en développement partenaires sont déterminés à consacrer davantage de ressources à l'éducation tout en notant les obstacles à surmonter à cet égard dans les pays fragiles ou touchés par un conflit.

1.6 La présidente rappelle les objectifs de la première journée de la réunion, notamment l'approbation de l'ordre du jour par consentement, la présentation du rapport de la directrice générale, le compte rendu des ministres des pays en développement partenaires et l'analyse du modèle opérationnel pour décision.

## 2. Ordre du jour par consentement (BOD/2020/12 DOC 02)

2.1 Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation de l'ordre du jour par consentement, notamment le budget de la conférence de financement de 2021 et les priorités du rapport de la directrice générale. L'ordre du jour par consentement est approuvé.

**BOD/2020/11/12-01—Budget de la Conférence de financement** : Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'intention du Secrétariat du GPE de réaffecter les économies budgétaires anticipées pour l'exercice 21 (juillet 2020 – juin 2021) à la couverture des coûts de la conférence de financement et autorise le report de ces fonds à l'exercice 22 (juillet 2021 – juin 2022).
2. Si le Secrétariat juge que les financements disponibles sont insuffisants, délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'approuver un financement supplémentaire d'au plus 1,5 million de dollars pour l'organisation de la conférence de financement.

**BOD/2020/11/12-02—Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice-générale** : Le Conseil d'administration :

1. Prenant note que le processus de recherche de la/le DG et la finalisation du plan stratégique ont eu une incidence sur le processus de rétroaction sur le rendement de la directrice-générale pour la période de juin 2019-2020, tel qu'approuvé par le Conseil ([BOD/2017/06-07](#)) ;
2. Reconnaisant la nécessité d'une évaluation intérimaire et l'établissement de priorités jusqu'à ce que le prochain cycle d'évaluation soit lancé conformément au calendrier régulier ;
3. Approuve les priorités proposées telles qu'énoncées à l'annexe 2 pour le processus de rétroaction de la directrice-générale pour la période allant de décembre 2020 à juin 2021, et demande au Secrétariat de lancer l'évaluation.

## 2. Mise en œuvre des principes relatif aux droits de l'homme

2.1 La présidente rend compte des délibérations du Comité de coordination sur la question de la mise en œuvre des principes relatifs aux droits de l'homme, notant que le Secrétariat a reçu une lettre des groupes constitutifs des organisations de la société civile, du secteur privé et des fondations privées à ce sujet fin septembre. La lettre a été examinée par le Comité à sa réunion du 20 octobre.

2.2 Lors de l'examen de la lettre, le Comité de coordination rappelle l'importance de cette question et examine en particulier les moyens d'insister sur ce point dans le processus d'élaboration du plan stratégique. Le Comité encourage les groupes constitutifs à participer aux consultations sur le plan, en ce qui concerne notamment la définition des points d'entrée pour faire une plus grande place aux droits de l'homme, notant toutefois que de nombreuses directives et détails opérationnels seront mis au point en 2021, et recommande de reprendre les travaux sur la mise en œuvre des principes relatifs aux droits de l'homme en 2021.

### **3. Rapport de la directrice générale du Secrétariat (BOD/2020/12 DOC 03)**

3.1 La directrice générale, Alice Albright, présente son rapport au conseil d'administration.

#### **Analyse**

3.2 Un membre du Conseil note qu'il importe de finaliser la politique du GPE sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, question particulièrement importante pour les bailleurs de fonds. Au cours de la réunion, la directrice générale note que la politique sera finalisée au début de 2021. Jusqu'à la mise en œuvre de la politique, les cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels seront traités conformément au protocole d'action en cas de détournement de fonds.

### **4. Compte rendu des ministres des pays en développement partenaires**

4.1 La présidente invite les ministres Sengeh et Sahondrarimalala, de la Sierra Leone et de Madagascar respectivement, à apporter des éléments de cadrage émanant de la réunion ministérielle des pays en développement partenaires qui s'est tenue le 23 novembre. Ils indiquent que la réunion a été marquée par un ferme appui en faveur du plan stratégique, notamment le modèle opérationnel, le cadre de mobilisation et d'allocation des financements, le guichet pour l'égalité des genres et le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, ainsi que la préférence pour une structure de gouvernance légère afin de réduire les coûts de transaction tout en maintenant le respect des principes de responsabilité et de transparence. Ils reconnaissent qu'il convient de prendre en compte les modifications apportées au modèle opérationnel dans la phase d'opérationnalisation et d'expérimentation, et que le succès du plan repose sur la responsabilité mutuelle et l'adhésion de tous les partenaires.

## 5. Modèle opérationnel (BOD/2020/12 DOC 05)

5.1 Jo Bourne, directrice technique, présente un bref aperçu des différents éléments du plan stratégique et note que les aspects essentiels du modèle opérationnel doivent encore être mis au point, notamment l'évaluation des prérequis, le panel d'examen indépendant, les directives concernant le pacte de partenariat et les capacités stratégiques.

5.2 Le Secrétariat fait un exposé sur le pacte de partenariat, les financements à l'appui des capacités systémiques, les financements d'appui à la transformation des systèmes et les capacités stratégiques, suivi par des débats du Conseil sur chaque sujet.

### Analyse

5.3 La majorité des membres du Conseil approuvent le modèle, notant qu'il prend en compte les principes de l'Étude pour un partenariat efficace (EPR) et les conclusions de l'évaluation sommative indépendante. Le Conseil reconnaît qu'il faut élaborer des directives détaillées, notamment sur les rôles, attributions et responsabilités des partenaires, et que la phase pilote offre une occasion de tester les hypothèses et d'apporter des modifications à la lumière de l'expérience acquise.

5.4 Principales observations des membres du Conseil :

#### Pacte de partenariat

- **Plan sectoriel de l'éducation.** Plusieurs membres du Conseil font observer que le plan sectoriel doit rester le document de référence au niveau des pays et que le pacte ne devrait pas être considéré comme le PSE de facto. Il faut également éviter une double exigence. Un membre du Conseil suggère un cadre clair pour le pacte afin de garantir le respect du principe d'équité. Le Secrétariat reconnaît l'importance du PSE et indique que le pacte insistera sur les priorités du plan pour assurer sa mise en œuvre en bonne et due forme.
- **Calendrier.** Plusieurs membres du Conseil notent le calendrier ambitieux proposé pour l'élaboration du pacte sous la houlette du gouvernement. Le Secrétariat répond que le calendrier proposé ne prend pas en compte les échanges préliminaires qu'il a eus avec les ministres sur l'organisation des réunions, les dates et la participation. Le Secrétariat reconnaît que la communication est un élément important.
- **Groupes locaux des partenaires de l'éducation.** Plusieurs membres du Conseil se demandent comment le pacte peut être mis en œuvre compte tenu du rôle crucial joué par le GLPE, d'autant plus que de nombreux GLPE ont des problèmes d'efficacité et de représentation. Il est noté que ces problèmes peuvent être réglés lors de la phase pilote du pacte, moyennant une bonne coordination sectorielle.
- **Alignement.** Les membres du Conseil notent que le pacte devrait faciliter

l'alignement, l'harmonisation, la coordination et l'efficacité au niveau des pays.

- **Coordination sectorielle.** Certains membres notent que le document du Conseil ne mentionne pas la nécessité d'harmoniser le pacte avec les mécanismes de coordination de l'aide humanitaire déjà en place à tous les stades pour éviter un système GPE parallèle et demandent que cette nécessité soit mentionnée à plusieurs endroits du document. D'autres soulignent qu'il faut aborder la coordination et l'harmonisation sectorielle dans une optique plus générale et adopter une approche globale avec des acteurs tels que l'UNESCO et l'initiative L'Éducation ne peut pas attendre.
- **Phase pilote.** Les membres du Conseil sont favorables au lancement de la phase pilote. Il est noté qu'un solide cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage est essentiel pour encourager à prendre des décisions basées sur les données d'expérience pour la phase pilote.
- **Égalité des genres.** Il est noté qu'un cadre plus clair est requis pour inclure comme prévu l'égalité des genres dans le pacte. Le Secrétariat indique qu'il adressera une liste de questions au GLPE sur ce thème, qui figurera systématiquement dans toutes les composantes mais sera décrit plus en détail dans le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage au début de 2021.

### Financement à l'appui des capacités systémiques

- Les membres du Conseil soulignent que les pays en développement partenaires, en consultation avec les GLPE, devraient déterminer les domaines à renforcer et s'il est nécessaire de recruter des consultants pour assurer une formation et aider à renforcer les capacités.
- Pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités dans le système éducatif, le minimum exigé pour la collecte de données qui aident à élaborer le plan sectoriel doit comprendre non seulement des indicateurs quantitatifs mais également des normes sociales et sexospécifiques.

### Financement à l'appui de la transformation systémique

- Les membres du Conseil expriment un large soutien au financement pour amener un changement systémique en commençant par éliminer les goulets d'étranglement.
- **Prérequis en matière de financement national.** Tout en reconnaissant la nécessité de tenir compte du contexte, plusieurs membres du Conseil préconisent de continuer d'exiger que les pays augmentent progressivement à 20 % la part du budget national allouée à l'éducation pour réduire la dépendance envers l'aide extérieure et se

rapprocher de l'ODD 4. Il est noté qu'il faut un cadre clair pour l'évaluation des prérequis afin d'assurer la cohérence des décisions prises. Les recettes fiscales des pays sont une autre question importante.

- **Conseil consultatif technique indépendant.** Les avis sont partagés sur le recours à un panel d'examen Independent pour aider à déterminer si les prérequis sont satisfaits. Les partisans de cette option indiquent qu'une évaluation indépendante est nécessaire compte tenu des conflits d'intérêts inhérents au partenariat, tandis que les autres préfèrent maintenir les structures en place. Pour la sélection du panel, il est suggéré de prendre en compte l'expérience d'autres organisations et d'inclure des experts locaux et des généralistes afin de garantir la neutralité et la comparabilité.
- **Financement basé sur les résultats.** Plusieurs membres du Conseil s'inquiètent de l'augmentation des financements basés sur les résultats dans le modèle, et du risque d'aller jusqu'à baser entièrement les financements sur les résultats. Ils indiquent que ce type de financement nécessite un grand nombre de transactions et pourrait compromettre les financements dans les pays ayant des capacités limitées. Le Secrétariat reconnaît que c'est un problème mais précise que les financements basés sur les résultats, de même que les résultats obtenus, peuvent également financer des politiques et processus qui sont porteurs de transformation tout en restant prévisibles et sous le contrôle du gouvernement. En outre, l'expérience de la part variable montre qu'il n'y a pas de problèmes de prévisibilité et que les pays atteignent les objectifs visés. Le modèle existant prévoit déjà des modalités entièrement basées sur les résultats pour tenir compte des mécanismes de financement de chaque pays. Enfin, le Secrétariat note que le nouveau modèle maintient l'exemption accordée aux pays fragiles et disposant de capacités réduites, outre les exemptions basées sur le montant du financement. Certains membres du Conseil demandent une définition des exemptions. En ce qui concerne le niveau de financement des pays à faible revenu, le Secrétariat indique qu'il ne peut pas définir une part variable et une allocation complémentaire qui garantisse un certain montant aux pays à faible revenu, mais que l'allocation globale en faveur de ces pays représente les deux tiers de l'enveloppe prévue pour les financements à l'appui de la transformation systémique. Le Secrétariat indique qu'il examinera la question dans la phase pilote.
- **Déploiement du modèle et délégation de pouvoir.** Tout en étant conscients que le mandat des comités et du Secrétariat seront réexaminés lors de l'examen de la gouvernance, certains membres du Conseil notent qu'il est important qu'un comité du Conseil supervise le déploiement du modèle, tandis que d'autres rappellent qu'il est recommandé dans l'évaluation sommative indépendante que le Conseil

détermine « qui fait quoi » et délègue la question du « comment » au Secrétariat, et que cela devrait être le mode opératoire à l'avenir. Un membre du Conseil souligne que toute délégation de pouvoir devrait être assortie de mécanismes de responsabilisation.

- **Qualité de l'enseignement.** Un membre du Conseil demande si la qualité de l'enseignement recevra l'attention voulue en tant que priorité du GPE, notant que cela n'est pas mentionné dans le modèle opérationnel. Le Secrétariat fait observer que la question est abordée dans le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

### Compétences stratégiques

- Les membres du Conseil accueillent favorablement la proposition, qui pourra faciliter la réforme du secteur au niveau national et mondial. Ils approuvent l'idée de tirer parti de l'expertise des partenaires pour proposer des solutions aux pays et éviter les doubles emplois. Il est noté que cette expertise devrait être mise à profit aux niveaux national, régional et mondial. Les membres du Conseil font également les observations suivantes:
  - Les nouveaux mécanismes devraient mettre clairement l'accent sur la transformation et les systèmes renforcés, au-delà du Partage de connaissances et d'innovations (KIX) et de L'éducation à voix haute (EOL), et comporter des interventions intersectorielles (santé et protection, par exemple).
  - La violence à l'école n'est pas suffisamment traitée en tant qu'élément intersectoriel alors que l'éducation a clairement un rôle à jouer.
  - La participation du secteur privé, sous quelque forme que ce soit, doit être alignée sur les priorités du GPE et le Conseil doit en être informé.
  - Tout protocole d'accord doit être conclu conformément aux politiques pertinentes du GPE et le Conseil doit en être dûment informé.

5.5 Le lendemain, le Conseil examine le texte de la décision recommandée, y compris les modifications suggérées par les membres du Conseil. Cependant, compte tenu de la difficulté à débattre dans un contexte virtuel, la présidente invite les groupes constitutifs à se consulter et, sur la base des délibérations du Conseil, à adresser au Secrétariat les autres modifications qu'ils proposent d'apporter au texte de la décision.

5.6 Le dernier jour de la réunion, le Conseil examine le texte de la décision tel que modifié à la lumière des observations des groupes constitutifs et de l'examen du Secrétariat, et diffusé par courrier électronique la veille.



## Analyse

- Un membre du Conseil fait observer qu'il convient d'insister davantage sur l'importance d'un plan sectoriel crédible et participatif afin de maintenir l'obligation de porter progressivement à 20 % la part du budget national allouée à l'éducation, en tenant compte des graves contraintes budgétaires créées par la pandémie.
- Plusieurs membres du Conseil s'opposent à un amendement qui accorde un traitement de faveur aux institutions des Nations Unies par rapport d'autres organisations, notamment pour la mobilisation de ressources au sein du partenariat. Le projet d'amendement est retiré.

5.7 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus:

**BOD/2020/11/12-03—Modèle opérationnel** : Le Conseil d'administration :

1. approuve le cadre du modèle opérationnel du GPE 2025, tel qu'il figure dans le document BOD/2020/11/12 DOC 05, y compris le processus décisionnel prévu pour déterminer le montant final des allocations et les approbations de financement ultérieures sachant explicitement que les délégations concernées seront traitées dans le cadre de l'examen de la gouvernance qui s'achèvera d'ici mars.
2. Reconnaissant que les projets pilotes offrent une opportunité significative d'apprentissage et d'adaptation, le Secrétariat devrait fournir un plan de déploiement comprenant des opportunités de participation des comités au Comité de coordination pour examen lors de sa réunion de janvier 2021. Demande au Secrétariat, en consultation avec les comités du Conseil et les partenaires concernés, de mettre à l'essai les aspects suivants du modèle proposé, en soulignant la nécessité d'intégrer ce faisant les principes de mise en application d'un partenariat efficace :
  - a. le Pacte de partenariat tel qu'il figure à l'annexe 1 au document BOD/2020/11/12 DOC 05. Dans les contextes de crise humanitaire, favoriser la coordination et l'alignement entre le GLPE et les mécanismes de planification et de coordination humanitaires à travers le pacte et sa mise en œuvre ;
  - b. le financement d'appui aux capacités systémiques tel qu'il figure à l'annexe 2 au document BOD/2020/11/12 DOC 05 ;
  - c. le financement d'appui à une transformation systémique et l'approche pour les prérequis et les incitations du modèle opérationnel tels qu'ils figurent à l'annexe 3 au document BOD/2020/11/12 DOC 05, étant entendu que la part variable doit être d'au moins 30%. En fonction de la capacité du pays et de l'appétit pour le financement basé sur les résultats, tel que déterminé au niveau national, les gouvernements

peuvent choisir, en consultation avec le groupe local d'éducation, d'augmenter la proportion de la part variable.

- d. Demande au Secrétariat d'élaborer (a) des critères d'exemptions de la part variable dans les contextes de très faible capacité et fragiles et b) des critères et une méthodologie pour évaluer les prérequis, qui feront l'objet d'une revue par des experts ;
  - e. Les pré-requis doivent maintenir un engagement clair à respecter progressivement l'allocation d'au moins 20% de leur budget national à l'éducation, la mise en œuvre d'un plan sectoriel crédible, développé à travers un processus inclusif et participatif dans le GLPE.
  - f. Reconnaisant l'importance des droits de l'Homme, le Conseil d'administration confirme la décision du Comité de coordination de demander au Secrétariat d'engager une expertise au sein du partenariat aussi bien qu'en dehors en 2021 pour examiner les moyens de renforcer les principes des droits de l'Homme dans les opérations du GPE et de faire rapport au Conseil.
  - g. le panel de conseil technique indépendant qui sera chargé d'évaluer les prérequis du modèle opérationnel, dont la composition complète et le mandat devront être présentés au Conseil pour décision en février 2021 ;
3. approuve les pays, ainsi que les allocations indicatives correspondantes, proposés pour la mise à l'essai du modèle opérationnel du GPE 2025 prévue pour commencer en janvier 2021, tels qu'indiqués à l'annexe 7 au document BOD/2020/11/12 DOC 05 ; et demande au Secrétariat de faire rapport au Conseil en juin 2021 sur les enseignements tirés et les adaptations proposées au vu des premières expériences de mise en œuvre du modèle opérationnel ;
  4. pour dynamiser les capacités et les ressources mondiales, régionales et nationales nécessaires pour soutenir l'exécution des réformes prioritaires des pays, le Conseil d'administration convient de mobiliser des capacités stratégiques afin de surmonter les principales contraintes qui freinent les changements profonds, qui sont décrites à l'annexe 4 au document BOD/2020/11/12 DOC 05. Plus précisément, le Conseil :
    - a. approuve une allocation initiale d'un montant inférieur ou égal à 2 millions USD pour commencer la mise en œuvre de l'approche visant à mobiliser des capacités stratégiques, en consultation avec les partenaires et les comités du Conseil concernés. Les demandes de financements complémentaires seront examinées par le Conseil sur la base d'une analyse des besoins et des premiers progrès réalisés dans la mise en œuvre ;

- b. délègue à la Directrice générale le pouvoir d'approuver l'allocation desdits fonds aux organisations concernées sous forme de financements du Fonds du GPE ou de dépenses de fonctionnement gérées par le Secrétariat sur la base de son évaluation de la modalité la plus efficiente, à condition que ces organisations aient été choisies dans le cadre d'un processus ouvert et transparent
- c. demande au Secrétariat de rendre compte au Comité des financements et performances deux fois par an de toute disposition prise pour faciliter la surveillance et notamment de rendre compte des partenariats stratégiques financés dans les rapports annuels sur les financements au Conseil d'administration.

## MARDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020

### 6. Ouverture de la réunion

6.1 La présidente résume les délibérations de la veille et passe en revue les objectifs de la journée, notamment la prise de décisions sur le modèle opérationnel<sup>1</sup> et les éléments du cadre de mobilisation et d'allocation des financements.

### 7. Mobilisation et allocation des financements (BOD/2020/11-12 DOC 04-06-07)

7.1 Pdraig Power, Directeur financier, présente la première partie des éléments de mobilisation et d'allocation des financements soumis à l'examen immédiat du Conseil, tels qu'exposés dans les documents DOC 06 et DOC 07. Afin de replacer le débat dans son contexte, M. Power fait un bref exposé sur les prévisions financières (voir DOC 04).

#### **Analyse**

7.2 Les délibérations du Conseil se déroulent le jour suivant. Les points ci-après sont soulevés.

#### Prévisions financières

- Les membres du Conseil se félicitent de l'accélération des décaissements, qui atteignent un niveau record cette année et démontrent la volonté du GPE d'obtenir

---

<sup>1</sup> L'analyse approfondie et la décision concernant le modèle opérationnel sont inscrits au programme de la première journée.

des résultats au beau milieu d'une pandémie et la nécessité de mobiliser des ressources pour l'année prochaine.

- Le Conseil salue les progrès réalisés entre le GPE et la Banque mondiale, l'agent fiduciaire, sur le Protocole d'accord visant à réduire le risque de change et il compte être prêt pour la prochaine série d'annonces de contributions.
- Le représentant de la Banque mondiale et le Secrétariat confirment que la proposition sera présentée au Comité des finances et du risque (FRC) au cours des prochains mois.

### Éligibilité et allocation

- Le Conseil d'administration apporte un large soutien à la proposition présentée.
- **Allocation aux pays à faible revenu.** Certains membres du Conseil insistent sur l'importance de veiller à allouer des fonds aux pays à faible revenu, mentionnant une observation faite dans le compte rendu de la réunion de septembre, selon laquelle il serait souhaitable de maintenir leur part à 65 % au minimum. Le Secrétariat confirme que dans tous les scénarios présentés pour les financements à l'appui de la transformation systémique, les allocations excèdent 65 %. Toutefois, sachant que les montants effectivement alloués aux pays peuvent varier, le Conseil convient que le Secrétariat devrait mettre en place un mécanisme de suivi et d'intervention pour éviter toute réduction des fonds alloués aux pays à faible revenu.
- **Requête de financement conjointe pour réduire les coûts de transaction.** Une autre observation concerne la réduction des coûts de transaction en proposant une requête de financement conjointe avec un agent partenaire pour les financements à l'appui de la transformation systémique, le Fonds à effet multiplicateur et les ressources des guichets thématiques. Le Secrétariat rappelle que, bien que cette formule soit souhaitable et possible dans bien des cas, son adoption systématique pourrait avoir des effets indésirables, tels que la prédominance d'un agent partenaire dans le portefeuille et la réduction du choix des agents partenaires appropriés dans les pays les plus fragiles. Par conséquent, conformément aux principes d'un « partenariat efficace », il est préférable de ne pas imposer cette formule et de laisser le choix aux pays.
- **Utilisation d'un score d'apprentissage harmonisé.** Certains membres se déclarent préoccupés par l'utilisation du score d'apprentissage harmonisé pour la formule d'allocation, au lieu de l'ODD 4.1.1. Le Secrétariat indique que le score d'apprentissage harmonisé a été choisi en raison de l'existence de données comparables pour la majorité des pays en développement partenaires admis à bénéficier de l'aide du GPE. Le Conseil accepte cette approche tout en exprimant son intention d'utiliser

l'ODD 4.1.1 comme indicateur pour les futures allocations, et en demandant aux partenaires de s'efforcer de recueillir les données manquantes pour faciliter cette tâche.

7.3 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

**BOD/2020/11/12-04—Éligibilité et allocation des financements du GPE 2025 :** Le Conseil d'administration :

1. Approuve l'éligibilité aux financements du GPE pour la période 2021-2025, indiquée dans le tableau 1 du document BOD/2020/12 DOC 06, en notant que si de nouveaux pays peuvent devenir éligibles sur la base de données actualisées au 1<sup>er</sup> juillet 2021, aucun pays ne pourra perdre son éligibilité sur la base de ces données.

2. Approuve la formule d'allocation suivante, fondée sur les besoins

Indice des besoins =  $\text{PopAgePrim} \times (1 - \text{TAP} \times \text{HLS625}) + \text{PopAgeSec} \times (1 - \text{TAPS}) \text{ PIBparHabitant} (\text{PP P})$  -----√ + ajustement de 15 % pour les PFC

Décrite à l'annexe 1 du document BOD/2020/11/12 DOC 06 pour calculer la part des ressources disponibles auxquelles peuvent prétendre les pays admis à recevoir un financement d'appui à la transformation des systèmes, sous réserve des dispositions suivantes :

- a. L'allocation maximale pour un pays donné ne doit pas dépasser 5 % des ressources totales disponibles utilisées pour calculer chaque allocation indicative.
- b. Tout pays éligible dont la formule d'allocation produit une allocation indicative inférieure aux plafonds fixés pour les catégories de pays figurant dans le tableau 2 de l'annexe 1 du document BOD/2020/11/12 DOC 06 peut présenter une requête dont le montant est équivalent au plafond correspondant.
- c. En cas de réduction de l'allocation d'un pays par rapport au montant initial calculé en 2017 pour la période 2018-2020, cette réduction ne pourra dépasser 25 % de son allocation maximale antérieure.

3. Approuve l'utilisation des acquis scolaires harmonisés comme solution temporaire pour faire valoir les acquis d'apprentissage en tant que déterminant de l'allocation des ressources. Cependant, exprime son souhait que les futures formules d'allocation utilisent l'indicateur 4.1.1 des ODD et, à cet effet, appelle tous les partenaires à s'engager à combler les lacunes de données par une action coordonnée en faveur d'un mécanisme de soutien cohérent aux évaluations de l'apprentissage.

4. Approuve les critères et les plafonds d'allocation du fonds à effet multiplicateur tels que définis dans l'annexe 2 du document BOD/2020/11/12 DOC 06, y compris le seuil de

cofinancement réduit de 1 dollar pour 1 dollar, qui s'applique aux financements supplémentaires provenant des entreprises et des fondations privées.

5. Approuve les critères d'éligibilité des financements d'appui aux capacités systémiques tels que définis à l'annexe 3 du document BOD/2020/11/12 DOC 06, avec des allocations maximales allant de 1 à 5 millions de dollars pour des catégories de pays. Délègue au Secrétariat le pouvoir d'approuver ces financements. Délègue au FRC le pouvoir d'approuver les critères limités autorisant des allocations supérieures à ces plafonds.
6. Conscient que le résultat de la Conférence de financement de 2021 jouera un rôle déterminant dans la prévision des fonds disponibles aux fins d'allocation, prenant acte de l'intention du Conseil de mettre à disposition du fonds à effet multiplicateur et des approches connexes jusqu'à 20 % des financements disponibles, et considérant que des fonds doivent être réservés pour des décisions sur les allocations que le Conseil pourrait prendre pour soutenir l'objectif intermédiaire du GPE 2025, demande au Secrétariat d'élaborer des critères de hiérarchisation pour examen par le FRC et recommandation au Conseil au cas où les ressources disponibles pour les financements d'appui à la transformation des systèmes seraient inférieures à 2 milliards de dollars.
7. Au cours des phases de pilotage et de mise en œuvre, le secrétariat mettra au point un mécanisme de suivi et d'intervention pour se prémunir contre une réduction de la proportion globale du financement en faveur des pays à faible revenu.

### Guichet thématique pour l'égalité des genres axé sur l'éducation des filles

- La présidente du Conseil prend acte de la note des bailleurs de fonds appuyée par plusieurs groupes constitutifs concernant l'intégration de l'égalité des genres dans la stratégie du GPE pour la période 2021-2025. À titre de référence, on trouvera à l'annexe 2 la note intitulée « Propositions pour mieux intégrer l'approche de l'égalité des genres à l'ensemble de la stratégie 2021-2025 du GPE ».
- **Prise en compte de l'égalité des genres dans l'ensemble du GPE.** Plusieurs membres du Conseil insistent sur l'importance d'intégrer l'égalité des genres dans tous les mécanismes de financement du GPE et d'utiliser ce guichet pour renforcer cette approche. Dans cet esprit, le Secrétariat modifie le texte de la décision et indique que sa mise en œuvre sera suivie et évaluée pour éviter toute conséquence imprévue.
- **Financement du guichet thématique.** Un membre du Conseil indique qu'il faudrait envisager de réduire le montant sollicité auprès des bailleurs de fonds pour éviter que le guichet ne soit financé par un seul bailleur. Mais les autres membres demandent de conserver la version originale de la décision et cette modification n'est pas adoptée.

- **Approche équilibrée.** Un membre du Conseil demande que le guichet thématique pour l'égalité des genres soit axé sur l'éducation des filles uniquement dans les pays à faible revenu. Le Secrétariat indique que la proposition suivra une approche équilibrée, basée sur les indicateurs de l'égalité des genres, pour recenser les domaines dans lesquels les filles sont le plus à la traîne par rapport aux garçons. Plusieurs groupes constitutifs se disent favorables à la proposition.
- **Priorité aux groupes marginalisés.** Plusieurs membres indiquent qu'il faudrait utiliser ce guichet pour les groupes les plus marginalisés, tels que les filles handicapées, les réfugiés, les cas de grossesse et mariage précoces et les cas de violence sexiste.
- **Approche axée sur la demande.** Plusieurs membres du Conseil notent avec satisfaction que le guichet est axé sur la demande du fait qu'il renforce l'appropriation des programmes par les pays en développement partenaires.
- Le Secrétariat assure que l'approbation du guichet ne saurait constituer un précédent pour les autres guichets thématiques.

7.4 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

**BOD/2020/11/12-05—Guichet de financement thématique de l'égalité des genres axé sur l'éducation des filles** : Le Conseil d'administration :

1. Charge le secrétariat du GPE d'établir l'égalité des genres dans le modèle et les opérations du GPE. Sous réserve de l'obtention d'un financement suffisant, charge le GPE de créer un guichet de financement thématique pour l'égalité des genres, y compris l'éducation des filles. Ladite fenêtre sera utilisée comme une incitation à mieux intégrer les priorités. La mise en œuvre de la fenêtre thématique sera suivie de près et évaluée pour s'assurer qu'elle atteint son objectif, qu'elle n'a pas de conséquences inattendues et qu'elle ne deviendra pas une «composante d'égalité des genres» distincte.
2. Sous réserve d'obtenir au moins 100 millions de dollars de nouvelles ressources, approuve la création d'un guichet de financement thématique de l'égalité des genres axé sur l'éducation des filles, exposé dans le document BOD/2020/11/12 07.
3. Fixe un objectif de financement initial de 250 millions de dollars pour ce guichet et autorise ce guichet à être admissible à un financement total à l'aide de contributions ciblées en application de la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde (CSP).
4. Autorise les bailleurs de fonds à affecter jusqu'à 50 % de leurs annonces de contributions, ou 50 millions de dollars si cette somme est plus élevée, sous réserve du respect de la CSP.

5. Seront admissibles aux financements de ce guichet les pays choisis en suivant « l'approche équilibrée » exposée dans le document BOD/2020/11/12 DOC 07.
6. L'approbation de cette fenêtre ne doit pas être considérée comme un précédent pour la création de fenêtres thématiques ciblées similaires.

## **JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020**

### **8. Ouverture de la réunion**

8.1 La présidente du Conseil résume les délibérations de la veille et déclare que cette journée sera consacrée à la finalisation du texte de la décision sur le modèle opérationnel<sup>2</sup>, du Cadre de mobilisation et d'allocation des financements, du Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, et du Plan stratégique.

### **9. Mobilisation et allocation des financements – deuxième partie (BOD/2020/11-12 DOC 08-09)**

9.1 Pdraig Power, Directeur des finances, présente la deuxième partie des éléments de mobilisation et d'allocation des financements soumis à l'examen immédiat du Conseil, tels qu'exposés dans les documents DOC 08 et DOC 09.

#### **Analyse**

9.2 Les délibérations du Conseil se déroulent le troisième jour. Les points ci-après sont soulevés.

#### Financement innovant

- A l'ouverture de la séance, Alice Albright, directrice générale, transmet les observations du Ministre Sengeh réaffirmant les engagements pris dans l'Aide-mémoire ministériel. En particulier, compte tenu du profond impact de la pandémie de COVID -19 sur les systèmes éducatifs et des énormes défis à relever par les pays, le Conseil devrait envisager des sources de financement supplémentaire, promouvoir l'appropriation des programmes par les pays et réduire les coûts de transaction.
- Globalement, le Conseil se montre favorable à l'examen des propositions de financement innovant présentées par le Secrétariat, en vue de renforcer la réactivité aux besoins des pays et de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

---

<sup>2</sup> L'analyse approfondie et la décision concernant le modèle opérationnel sont inscrits au programme de la première journée.



- Certains membres du Conseil indiquent que le GPE devrait privilégier les options qui sont plus prometteuses, comme l'a suggéré le Comité des finances et du risque. D'autres soulignent le risque d'augmentation des coûts de transaction et des dépenses relatives aux ressources humaines qui est associé à chaque proposition. Le Secrétariat indique que l'impact et le choc traumatique causé par la pandémie nécessitent des financements plus innovants pour aider les pays en développement partenaires à relever un défi d'une telle ampleur.
- **Obligations à impact.** Certains membres du Conseil craignent que l'émission d'obligations à impact ne crée des inégalités et estiment qu'il est trop tôt pour nouer des partenariats officiels qui risquent de porter atteinte à la réputation du GPE. Le Secrétariat indique que l'option d'obligations à impact sera uniquement retenue si les pays en développement partenaires le demandent, et sous réserve du respect de toutes les politiques et normes d'assurance qualité applicables du GPE. Le Conseil modifie le texte de la décision en supprimant toute référence à des partenariats officiels et prie le Secrétariat de recenser les pays en développement partenaires demandeurs et de présenter les détails opérationnels d'une émission d'obligations à impact faisant intervenir les ressources financières du GPE, pour examen par le FRC et recommandation au Conseil.

9.3 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

**BOD/2020/11/12-06—Financements innovants** : Le Conseil d'administration, considérant que le GPE devrait se concentrer sur les outils les plus prometteurs :

1. Approuve l'approche visant à faciliter la remise de dette pour l'éducation, comme indiqué à l'annexe 1 du document BOD/2020/11/12 DOC 08.
2. Approuve l'approche des fonds de contrepartie pour le fonds à effet multiplicateur et le guichet pour l'éducation des filles, afin d'encourager les contributions des entreprises et des fondations privées, comme indiqué à l'annexe 2 du document BOD/2020/11/12 DOC 08.
3. Note l'intérêt potentiel pour une mobilisation renforcée, exposée à l'annexe 3 du document BOD/2020/11/12 DOC 08, et demande au Secrétariat d'indiquer les ressources nécessaires pour mener un projet pilote dans trois pays au plus au cours de l'exercice 22 (1<sup>er</sup> juillet 2021 - 30 juin 2022).
4. Prend note de la possibilité de concentrer les ressources du fonds à effet multiplicateur et du guichet de financement thématique de l'égalité des genres en début de période

et autorise le Secrétariat à fixer les détails opérationnels proposés conformément aux paramètres définis à l'annexe 4 du document BOD/2020/11/12 DOC 08, pour examen par le Comité des finances et du risque et recommandation au Conseil en 2021.

5. Note que les fonds du GPE pourraient être utilisés dans le cadre d'une modalité de type obligation à impact, telle que décrite à l'annexe 5 du document BOD/2020/11/12 DOC 08, à condition que cette modalité soit pleinement conforme au modèle opérationnel du GPE et à toutes les mesures de sauvegardes applicables et proposées. Encourage le secrétariat à identifier la demande des pays en développement partenaires éligibles afin de présenter les détails opérationnels pour examen par le Comité des finances et des risques et recommandation au Conseil au cours de l'exercice 2022.

### Politique sur les contributions et les mesures de sauvegarde

9.4 Le Secrétariat propose un libellé pour la décision qui décrit les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Politique sur les contributions et les mesures de sauvegarde pour concrétiser l'approche du GPE en matière de mobilisation et d'allocation des financements dans le cadre du plan stratégique GPE 2025. Le Secrétariat fait observer que les modifications proposées tiennent compte des améliorations suggérées par le FRC.

9.5 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

#### **BOD/2020/11/12-07—Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde :**

Le Conseil d'administration :

1. Approuve les modifications pertinentes qu'il est proposé d'apporter à la Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde, telles que décrites à l'Annexe 1 du document BOD/2020/11/12 DOC 09, et demande au Secrétariat d'actualiser la Politique et la grille d'évaluation en conséquence.

## **10. Suivi, évaluation et apprentissage (BOD/2020/11-12 DOC 10)**

10.1 Nidhi Khattri, Chargé de l'évaluation des programmes, présente le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage soumis à l'examen immédiat du Conseil, tel qu'exposé dans le document DOC 10.

### **Analyse**

- Globalement, le Conseil se montre favorable à la proposition concernant le cadre présenté par le Secrétariat.

- Certains membres du Conseil se félicitent de l'approche consistant à faire des pays l'élément moteur du processus et à définir des indicateurs sur le genre et le handicap, mais ils demandent d'établir un lien plus étroit avec l'inclusion.
- Plusieurs membres du Conseil insistent sur la nécessité de renforcer les capacités nationales par le biais des financements à l'appui des capacités systémiques, surtout si le Secrétariat exigera des normes élevées pour les données, les éléments factuels et l'apprentissage.
- Les pays en développement partenaires rappellent la nécessité d'avoir une base de référence post-COVID-19 pour tenir compte de l'impact de la pandémie, tandis que les organisations de la société civile présentent plusieurs indicateurs pour examen par le Secrétariat dans le cadre de ses travaux futurs.
- Le Secrétariat indique qu'il donnera suite à ces demandes le mois prochain, dans le cadre de ses travaux avec le Comité des stratégies et de l'impact. Il confirme que les pays en développement partenaires recevront un appui pour renforcer leurs systèmes par le biais du modèle opérationnel.

10.2 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

**BOD/2020/11/12-08—Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage** : Sur la base de l'approbation du plan stratégique présenté dans l'Annexe I du document BOD/2020/09 DOC 03 et en appui à l'orientation stratégique visant à faire du GPE une organisation d'apprentissage, le Conseil approuve le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) et demande au Secrétariat d'entreprendre les travaux décrits dans la section 7 du document BOD/2020/11/12 DOC 10.

## 11. Plan stratégique (BOD/2020/11-12 DOC 11)

11.1 La présidente rappelle que le Conseil a défini la vision, la mission, les buts et les objectifs en juin, et adopté le plan général en septembre, en indiquant certains points à approfondir et en demandant au Secrétariat de présenter une version définitive en décembre. Le document présenté au Conseil pour approbation finale devra être revu à nouveau pour prendre en compte les délibérations de la présente réunion. La présidente fait observer que la recommandation de déléguer la finalisation de la stratégie à la présidente et à la directrice générale est conforme au processus de planification stratégique précédent.

## Analyse

11.2 Les membres du Conseil appuient résolument le plan présenté, citant l'importance accordée à un modèle piloté par les pays, à la réduction des coûts de transaction, aux domaines thématiques tels que notamment l'égalité des genres, à la formation et la rétention des enseignants, à l'avantage comparatif du GPE et à la recherche de possibilités d'investissement dans d'autres secteurs.

11.3 Suggestions des membres du Conseil pour renforcer le plan :

- **Approche sectorielle globale.** Inclure une référence à la protection, à la santé psychosociale, sexuelle et procréative, ainsi qu'aux droits et au soutien dans ces domaines, et à la prévention et la lutte contre les violences sexistes dans le cadre du travail. Ces éléments peuvent être considérés comme porteurs de transformation parce qu'ils encouragent un changement de comportement et l'adoption de nouvelles méthodes de travail dans les services des pays en développement partenaires et des organisations partenaires.
- **Espaces d'apprentissage sûrs.** Plusieurs membres du Conseil se félicitent des références faites à des espaces d'apprentissage sûrs et encouragent à utiliser des termes plus forts pour souligner qu'une priorité du GPE est d'en finir avec la violence à l'école, notamment en tenant compte des liens avec d'autres secteurs, car c'est une condition préalable à la création de systèmes éducatifs transformateurs.
- **Égalité des genres.** Démontrer clairement l'importance prioritaire de l'égalité des genres pour le GPE, notamment en joignant en annexe un plan d'action qui définit des objectifs clairs d'égalité des genres et d'inclusion, les résultats attendus et les activités prévues.
- **Résilience.** Souligner dans l'analyse de la pandémie de COVID-19 la nécessité de contribuer à renforcer la résilience des systèmes éducatifs et mentionner l'augmentation des migrations, du nombre de réfugiés et de personnes déplacées, et des conflits.
- **Rôle du GPE.** Insister davantage sur le rôle du GPE et sa place unique dans l'architecture mondiale de l'éducation.
- **Droit à l'éducation.** Privilégier les droits de l'homme dans le contexte de l'éducation, tandis que le cadre de résultats devrait mettre l'accent sur les indicateurs qui sont les plus stratégiques et peuvent fournir des informations sur les résultats.

11.4 La présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

**BOD/2020/11/12-09—Plan stratégique** : Le Conseil d'administration :

1. Approuve le plan stratégique 2025 du GPE tel qu'il figure dans le document BOD/2020/11/12 DOC 11.
2. Demande à la présidente du Conseil et à la directrice générale de finaliser le texte de la stratégie en tenant compte des avis recueillis et des décisions prises lors de la réunion du Conseil tenue du 30 novembre au 3 décembre 2020.

**12. Questions diverses**

12.1 La présidente du Conseil annonce que Julie Cram et Marjeta Jager quitteront le Conseil et les remercie de leur inestimable contribution.

12.2 Aucun autre point n'est soumis à débat. Le vce-président ajourne la réunion à 9 heures parce que la présidente a des difficultés techniques.

## Annexe 1 : Liste des participants

Nom	Groupe constitutif	Fonction
<b>Membres du Conseil</b>		
Elyas Abdi Jillaow	Afrique 1	MC
Tumisang Thabela (in lieu)	Afrique 1	MSC
Marie Michelle Sahondrarimalala	Afrique 2	MC
Awut Deng Acuil	Afrique 3	MC
David Moinina Sengeh	Afrique 3	MSC
Gopi Nath Mainali	Asie et Pacifique	MSC
Attaullah Wahidyar (in lieu)	EOMOAC	MC
Usman Sharifxodjayev	EOMOAC	MSC
Luis Hernandez Cruz	LAC	MC
Didacus Jules	LAC	MSC
Donatienne Hissard	Bailleur 1	MC
Sabina Handschin	Bailleur 1	MSC
Per Magnusson (in lieu)	Bailleur 2	MC
Line Baagø-Rasmussen	Bailleur 2	MSC
Alicia Herbert	Bailleur 3	MC
Louise Holt	Bailleur 3	MSC
Camilla Fossberg	Bailleur 4	MC
Rashed Mohamed Awadh Al Hemeiri	Bailleur 4	MSC
Marjeta Jager	Bailleur 5	MC
Ingolf Dietrich (in lieu)	Bailleur 5	MSC
Daniel Braun (in lieu)	Bailleur 5	MSC
Julie Cram	Bailleur 6	MC
Sarah Lendon	Bailleur 6	MSC
Kira Boe	OSC 1	MC
Yona Nestel	OSC 1	MSC
Laura Giannecchini	OSC 2	MC
Helen Dabu	OSC 2	MSC
Gifty Apanbil	OSC 3	MC
Haldis Holst	OSC 3	MSC
David Boutcher	Secteur privé	MC
Emily Friedman	Secteur privé	MSC
Randa Grob-Zakhary	Fondations privées	MC
Imad Sabi	Fondations privées	MSC
Stefania Giannini	Org. mult. 1	MC

Maki Katsuno-Hayashikawa	Org. mult. 1	MSC
Robert Jenkins	Org. mult. 2	MC
Mamadou Balde	Org. mult. 2	MSC
Luis Benveniste	Org. mult. 3	MC
Amadou Thierno Diallo	Org. mult. 3	MSC
Jawara Gaye (en remplacement)	Org. mult. 3	MSC

### Présidents du Conseil et des Comités

Julia Gillard	Conseil	présidente
Serigne Mbaye Thiam	Conseil	vice-Président
Frédéric Depetris	FRC	Président
Nesmy Manigat	GEC	présidente
David Archer	SIC	Président
Sally Gear	GPC	présidente

## Annexe 2

### **Propositions pour mieux intégrer l'approche de l'égalité des genres à l'ensemble de la stratégie 2021-2025 du PME<sup>3</sup>**

*Note pour le Partenariat mondial pour l'éducation avant la réunion du conseil d'administration de décembre 2020*

#### **Chers membres du PME,**

Nous sommes très heureux de constater que la prise en compte de l'égalité des genres dans le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) suscite un vif intérêt et fait l'objet de nombreux efforts. Nous espérons que cette note y contribuera également. Ce document se veut une contribution constructive, avec des exemples concrets sur la manière dont nous pouvons assurer l'intégration de l'égalité des genres à travers le modèle du PME.

En lisant cette note, il faut tenir compte d'un principe fondamental, à savoir que les pays en développement partenaires seront aussi consultés sur les recommandations à mettre en œuvre et sur la façon dont elles le seront.

#### **Résumé des recommandations à l'attention du conseil d'administration et du Secrétariat du PME**

- 1. Effectuer une simulation sur l'inclusion d'un indice d'égalité des genres dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire dans la formule d'allocation fondée sur les besoins**
- 2. Utiliser le « Pacte de partenariat » comme un moyen essentiel d'intégrer l'égalité des genres**
- 3. Mettre à disposition ou mobiliser la subvention pour le renforcement des capacités du système afin d'aider au renforcement des capacités des ministères de l'Éducation à prendre en charge le programme d'égalité des genres**
- 4. Soutenir les Groupes d'éducation locaux pour qu'ils donnent la priorité à l'égalité des genres dans le cadre des revues sectorielles conjointes**
- 5. Veiller à ce que les progrès en matière d'égalité des genres soient suivis au moyen d'indicateurs de rendement clés en tenant compte du contexte du pays**
- 6. Assurer un programme d'apprentissage solide avec le volet thématique en tant que composante de la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**
- 7. Assurer une évaluation précoce du volet thématique**

---

<sup>3</sup> Cette version est celle envoyée par le Bailleur 2 le 2 décembre 2020. La note originale a été envoyée au Conseil le 30 novembre.



8. **Veiller à ce que le renforcement soit directement lié à la subvention complémentaire thématique (« top up ») pour l'égalité des genres et à ce que le guichet thématique ne devienne pas une « composante égalité des genres » distincte**
9. **Considérer davantage les critères d'admissibilité ou de ciblage, afin de s'assurer que les fonds seront orientés vers les besoins les plus importants**
10. **S'appuyer sur les sciences sociales et comportementales pour éclairer l'approche du renforcement de l'égalité des genres et aborder les normes sociales et de genre**

Chacune des recommandations ci-dessus est élaborée plus en détail ci-dessous avec des suggestions concrètes sur la manière de les mettre en œuvre et de les rendre opérationnelles dans le modèle des PME.

#### **Suggestions de mesures clés pour le Secrétariat et le conseil d'administration**

- **Modifier le langage décisionnel pour s'engager à renforcer l'égalité des genres à travers le modèle du PME et utiliser le guichet comme un moyen de consolider les priorités déjà intégrées**
- **Examiner les recommandations proposées dans la présente note**
- **Le Secrétariat ajoutera une note et des suggestions de recommandation en annexe au texte stratégique du PME**
- **Le Secrétariat fera rapport sur les considérations et les prochaines étapes lors de la prochaine réunion du conseil d'administration**

#### **Principe général**

Nous estimons que le renforcement est une condition préalable pour que le guichet thématique soutienne les efforts en matière d'égalité des genres et nous pensons qu'il est essentiel de reconnaître que les grandes victoires sont obtenues en tirant parti d'importants investissements dans l'éducation au niveau national. Autrement dit, l'égalité des genres devrait être promue et incluse dans toutes les opérations des PME, et non seulement dans le guichet de financement thématique axé sur l'éducation des filles. Ceci est d'autant plus vrai que le financement le plus important en matière d'égalité des genres proviendrait des financements d'appui à une transformation systémique. Nous voudrions encourager des approches ambitieuses pour l'égalité des genres dans le *travail de base* des partenaires du PME, et éviter qu'une double approche (« renforcement » et « guichet de financement pour l'égalité des genres ») ne donne lieu à des interventions ciblées moindres par le biais du guichet thématique sur l'égalité des genres.

**Sur cette base, nous aimerions concentrer nos efforts sur le renforcement de l'égalité des genres dans le PME et utiliser le volet comme un moyen de consolider les priorités déjà intégrées.**

Afin de consolider la composante de renforcement, nous suggérons ce qui suit :

## **Recommandation sur la formule fondée sur les besoins :**

- 1. Nous aimerions demander au Secrétariat d'effectuer une simulation sur l'inclusion d'un indice d'égalité des genres pour l'achèvement de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire dans la formule d'allocation fondée sur les besoins.** Nous notons que la position actuelle du Secrétariat est de ne pas inclure précisément les disparités entre les genres dans la formule d'allocation « pour des raisons techniques valables (voir BOD/2020/11/12 DOC 06 Annexe 1) » et nous aimerions recevoir plus de renseignements à ce sujet. Nous estimons que l'inclusion explicite de l'égalité des genres dans la formule d'allocation enverrait un message clair sur l'importance de la question, et que tous les fonds de subvention du PME devraient contribuer à remédier aux déséquilibres en matière d'égalité des genres. Étant donné que la formule représente le besoin d'un pays donné en matière d'éducation, il convient de tenir compte des différences de besoins entre les garçons et les filles. Nous n'envisageons pas que la simulation modifie les allocations minimales aux pays, et nous suggérons que la simulation soit utilisée pour déterminer si un indice d'égalité des genres concernant l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire en tant que composante de la formule fondée sur les besoins aura l'effet escompté d'orienter les fonds là où ils sont nécessaires ou aura des effets pervers, ou encore aura des incidences sur les montants alloués aux pays dans le besoin.

## **Recommandations aux fins de l'intégration de l'égalité des genres dans la planification du secteur de l'éducation :**

- 2. Le « Pacte de partenariat » établit les domaines prioritaires sur lesquels un pays se concentrera. Il s'agit donc du mécanisme principal par lequel l'égalité des genres devrait être renforcée.** Reconnaisant que le travail dans le cadre du Pacte devrait être rationalisé, nous suggérons qu'une analyse de haute qualité sur l'égalité des genres soit exigée dans le cadre des diagnostics visant à éclairer le Pacte. Nous vous conseillons également d'inclure le concept d'intersectionnalité (par exemple entre le genre et la pauvreté/conflits/handicaps/réfugiés et personnes déplacées) dans l'approche de diagnostic afin de veiller à ce que toutes les priorités se traduisent par des politiques et que leur mise en œuvre soit planifiée et exécutée de manière à lutter efficacement contre les inégalités entre les genres et contre toute forme de discrimination. Ici, nous appelons en particulier à prêter attention à l'intersectionnalité pour atteindre les filles les plus vulnérables. Nous aimerions comprendre comment le Secrétariat veillera à ce que cela soit fait selon des normes strictes, à ce que l'analyse éclaire adéquatement les plans sectoriels en éducation à l'échelle nationale et à ce que les mesures prioritaires soient mises en œuvre.

## Recommandations aux fins du renforcement des capacités en matière de genre :

3. **Le renforcement des capacités** est une condition préalable essentielle pour permettre aux partenaires de faire face à la complexité des questions que comporte la promotion de l'égalité des genres. Nous suggérons de **mettre à disposition ou de mobiliser financement d'appui aux capacités systémiques** pour soutenir le renforcement des capacités des ministères de l'Éducation à prendre en charge le programme d'égalité des genres, y compris les aptitudes et les compétences nécessaires pour apporter les changements nécessaires dans la politique et la pratique.
4. **En outre, nous suggérons de soutenir les groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE) pour qu'ils donnent la priorité à l'égalité des genres dans le cadre des revues sectorielles conjointes.** Nous proposons que le PME envisage un rôle plus important pour les organisations de la société civile dans la réalisation d'analyses sur le genre, la contribution à la planification et au suivi ou à la responsabilisation du système d'éducation adapté au genre ou transformateur en matière de genre pendant la mise en œuvre, par leur inclusion dans le GLPE et par un financement supplémentaire de l'initiative l'Éducation à haute voix (EHV/EOL). Il pourrait s'agir notamment de donner concrètement la parole aux filles marginalisées dans ces processus.

## Recommandation relative au suivi et à l'apprentissage

5. **Veiller à ce que les progrès en matière d'égalité des genres soient suivis au moyen des indicateurs de rendement clés qui tiennent compte du contexte du pays** au niveau des subventions ou du pays. Cela comprendrait des indicateurs de processus et de résultats à différents moments, les indicateurs de processus étant utilisés plus tôt dans le cycle de subvention. Nous serions également très heureux de voir certains des résultats sur l'égalité des genres dans les subventions destinées à la réponse à la COVID-19. Tous les indicateurs de résultats clés doivent être ventilés par sexe, suivis et présentés dans le rapport annuel sur les résultats.
6. **Assurer un programme d'apprentissage solide, le guichet thématique faisant partie du cadre de la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'organisation.** Cette approche permet d'apprendre ce qui fonctionne lorsqu'on intègre des interventions en matière d'égalité des genres dans des programmes plus larges de renforcement des systèmes. Le PME a la possibilité de fournir un bien public global en termes de preuves à ce sujet, avec des liens importants avec l'initiative du Partage de connaissance et d'information (PCI/KIX) en tant que plateforme régionale et mondiale pour l'apprentissage et la diffusion des preuves.

7. **Assurer une évaluation précoce du volet thématique** pour comprendre ses incidences et savoir si le volet incite à des ambitions et des résultats supplémentaires en matière d'égalité des genres ou s'il risque de décourager des ambitions plus larges sur ce programme.

### **Recommandation relative aux décaissements**

8. **Pour garantir que le renforcement est directement lié à la subvention complémentaire thématique pour l'égalité des genres et que le guichet thématique ne devient pas une « composante de l'égalité des genres » distincte**, nous recommandons que la **subvention** complémentaire thématique pour l'égalité des genres ne puisse être débloquée que si les questions prioritaires dans les plans du secteur de l'éducation des pays abordent les inégalités entre les genres dans les systèmes d'éducation et l'autonomisation des femmes et des filles dans et par l'éducation. Ainsi, chaque pays s'engagera à traiter les questions d'égalité des genres propres à son contexte. Une partie des critères d'attribution de la subvention thématique pourrait également être liée à la composante de renforcement des capacités et à la qualité des plans adaptés au genre ou transformateurs en matière de genre déjà élaborés par le gouvernement/GLPE, ou à la volonté d'élaborer ou d'améliorer ces plans, qui seront financés par des ressources nationales ou la subvention de base du PME.
9. **Il convient d'examiner davantage les critères d'admissibilité/de ciblage, afin de garantir que les fonds seront orientés vers les besoins les plus importants, en particulier :**
  - a. **Veiller à utiliser les indicateurs les plus appropriés, ventilés par sexe, sur l'accès et l'apprentissage (s'ils sont disponibles)**. Nous encourageons particulièrement à aller au-delà de l'inscription, pour examiner les taux d'achèvement au primaire et au premier cycle du secondaire. En outre, tout en reconnaissant que les données ventilées par sexe font défaut dans d'autres aspects de l'apprentissage ou des résultats de l'éducation de qualité, c'est-à-dire l'apprentissage social et émotionnel (ASE/SEL), la SMSPS, nous encourageons le PME à envisager le financement de ce type de collecte de données dans le cadre de la programmation financée par le PME afin de mieux éclairer le suivi à l'apprentissage et l'accès à celui-ci.
  - b. Nous nous demandons si les données *quantitatives* sur les taux de mariage d'enfants sont à elles *seules* le meilleur moyen d'évaluer les normes et les comportements sociaux qui conduisent à des disparités entre les genres et à l'inégalité dans le secteur de l'éducation dans tous les pays. Les mariages

d'enfants sont certainement un facteur clé dans de nombreux pays et des données fiables sont disponibles dans une grande partie des pays admissibles au PME. Sur cette base, **nous devrions examiner les taux de mariage d'enfants lorsqu'ils sont disponibles. En outre, nous suggérons de se concentrer sur un éventail plus large de données, y compris des données qualitatives issues de l'analyse fondée sur le genre et le rôle des pratiques et des lois discriminatoires, y compris la violence sexiste dans les milieux éducatifs.** Cela sera important surtout lorsqu'il n'existe pas de données fiables ou récentes sur les taux de mariage d'enfants.

## **Recommandations relatives à la mise en œuvre du principe de renforcement et au placement du PME au premier plan de la promotion de l'égalité des genres dans et par l'éducation**

### **10. En lien avec les points 7a) et 7b) ci-dessus, nous recommandons que le PME s'appuie sur les sciences sociales et comportementales pour éclairer l'approche du renforcement.**

La rationalisation de toute question nécessite des changements de comportement de la part des personnes au sein des organisations. Il ne faut pas supposer que les gens modifieront leurs comportements en fonction de la fourniture de nouvelles informations ou d'une plus grande disponibilité des conseils. Le PME pourrait utiliser des modèles et des techniques de changement social et comportemental pour inciter le personnel du PME et les organisations partenaires à adopter de nouvelles méthodes de travail. Il existe de plus en plus de recherches sur les **normes sociales et de genre** dans de nombreux contextes, y compris des données au niveau local ou infranational, et une attention accrue est accordée à l'élaboration d'interventions de changement social et comportemental fondées sur des données probantes qui tiennent compte de ces **normes**. La COVID-19 a, en outre, fait ressortir la nécessité d'interventions intégrées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection, en particulier pour garantir et protéger les droits des femmes et des filles. Le secteur de l'éducation a un rôle clé à jouer en ce qui concerne non seulement l'accès des filles à l'éducation, mais aussi la *promotion et la garantie* de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, c'est-à-dire par le biais des programmes d'études, des méthodes d'enseignement, de l'ASE/SEL, de l'éducation à la citoyenneté, de l'éducation sexuelle complète (ESC), de la SDRS et de la prévention de la violence fondée sur le sexe et de la violence dans les écoles. Nous voudrions suggérer que le PME adopte une approche qui favorise l'égalité des genres dans et

par l'éducation et se place ainsi au premier plan en tant qu'organisation qui contribue activement à un monde plus égalitaire entre les genres.

**Cela peut être soutenu en :**

- incluant des recherches et des données sur les normes sociales et les normes relatives à l'égalité entre les genres dans l'analyse de l'égalité des genres proposée par le PME dans le cadre du Pacte de partenariat (point 2);
- mobilisant les initiatives PCI/KIX et EHV/EOL pour fournir un soutien technique aux pays en matière de collecte de données sur les normes sociales et de genre afin de créer un environnement favorable;
- relevant les défis cernés en matière de normes sociales et de genre en intégrant une approche adaptée au genre ou transformatrice en matière de genre aux plans du secteur de l'éducation. La programmation et les interventions doivent être adaptées au contexte particulier, tenir compte de l'ensemble du cadre socioécologique et s'appuyer sur la théorie du changement social et comportemental. En outre, l'élaboration du programme devrait prendre en compte le rôle d'autres secteurs, notamment la protection, la santé et l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dans l'obtention de résultats en matière d'égalité des genres. La composante relative aux normes sociales et d'égalité des genres devrait aller de pair avec le renforcement des capacités suggéré aux points 3 et 4 pour garantir que les pays disposent du soutien technique nécessaire afin de mettre en œuvre et suivre les résultats;
- s'assurant qu'il existe des mécanismes clairs de responsabilité en matière d'égalité des genres à tous les niveaux de la structure de gouvernance du PME, y compris les comités et le conseil d'administration. En outre, les mécanismes de responsabilité devraient être mis en place pour suivre les engagements pris afin d'accroître l'égalité des genres dans l'éducation.

**Demandes de renseignements complémentaires sur le volet de financement thématique**

11. **Nous nous demandons quand les pays pourront présenter des demandes pour** le volet de financement thématique et s'il y aura une date limite pour le faire. Nous voudrions éviter que les pays reçoivent des fonds du volet de financement thématique sur la base du premier arrivé premier servi et que les pays qui postulent tardivement, mais qui ont sans doute plus de besoins ne soient pas pris en compte.
12. Nous aimerions recevoir des informations sur les personnes **qui évalueront** les pays qui recevront des fonds du volet de financement thématique.

## **Signataires de la note :**

Bailleur 1 : Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse

Bailleur 2 : Danemark, Suède

Bailleur 3 : Canada, Royaume-Uni

Bailleur 4 : Finlande, Irlande, Norvège, Émirats Arabes Unis (EAU)

Bailleur 5 : Allemagne, Commission européenne, Espagne, Italie  
Australie

Organisations de la société civile 1 : Oxfam Ibis, Plan International

Organisations de la société civile 2 : Campagne au droit à l'éducation en Amérique latine (CLADE), Association Asie-Pacifique Sud pour l'éducation de base et des adultes (ASPBAE)

Organisations de la société civile 3 : Association nationale des enseignants du Ghana (GNAT), Internationale de l'éducation

Fondations privées : Insights for Education, Open Society Foundations

Organismes multilatéraux 1 : UNESCO

Organismes multilatéraux 2 : UNICEF, UNHCR

Organismes multilatéraux 3 : Banque mondiale, Banque islamique de Développement